EFFORTS DE FORMATION EN INDUSTRIE ALIMENTAIRE

IFP

Le conseiller formation
de l'industrie alimentaire

RAPPORT ANNUEL 2010

PERSPECTIVES 2011

TABLE DES MATIERES

1. Avant-propos 3

2. Formations dans l'industrie alimentaire 4

2.1. Efforts de formation dans le secteur en Belgique 4
2.2. Efforts de formation en comparaison avec d'autres secteurs 5
2.3. Efforts de formation dans le secteur dans les pays limitrophes 5
2.4. Rendement des efforts de formation dans l'industrie alimentaire 6
2.5. Niveau de qualification dans l'industrie alimentaire 8

3. Formations de l'IFP 9

3.1. Qui fait appel aux formations IFP ? 11
Formations en PME : poursuite des efforts 11
Succès confirmé des formations pour les intérimaires 13
Enseignement - industrie : politique multidirectionnelle 13
Les élèves découvrent les métiers de l'industrie alimentaire 14
Insertion par la formation 15
Chiffres élevés également en 2010 ; objectif stratégique largement atteint : plus de 15.000 travailleurs dans des formations IFP 16
Formations sectorielles : la priorité de l'IFP 18

4. Informations, conseils et développement d'outils 19

Informations : les plateformes en vitesse de croisière 19
Conseils aux entreprises 19
Nouveaux outils de support en préparation 20
Renouvellement 20

5. Les moyens financiers de l'IFP 22

6. L'équipe de l'IFP 23

7. Annexes 26

7.1. Annexe 1. L'industrie alimentaire en question 26
7.2. Annexe 2 : Les formations IFP selon la région 29
Annexe 2a : Flandre 29
Annexe 2b : Wallonie 31
Annexe 2c : Bruxelles 33
7.3. Annexe 3. Tableau chiffré fonctionnement IFP 2009 35
7.4. Annexe 4. L'IFP et les accords sectoriels en matière de formation 36

Atlas Copco
N003

1. AVANT-PROPOS

Si vous me posez la question, je vous répondrai « tout est une question de chiffres ». C'est également le cas pour mesurer le succès de l'IFP. C'est pourquoi l'introduction de ce rapport annuel aborde largement les chiffres clés.

Plus de 15.500 travailleurs de l'industrie alimentaire (soit plus de 30% de la population totale des travailleurs) ont suivi plus de 25.000 formations en 2010. Les formations de l'IFP représentent donc 60% du taux de participation de l'ensemble du secteur.

1.093 entreprises, soit près d'un cinquième des employeurs du secteur, ont fait confiance à l'IFP. Le fait que les entreprises aient réagi aussi fréquemment à l'offre de l'IFP et que l'IFP puisse répondre aux demandes des employeurs est le meilleur baromètre de qualité de l'offre de l'IFP.

Depuis 2001, l'IFP connaît une croissance organique de plus de 5% par an. En 2009, le nombre de participants a affiché une croissance de 20%. Nous avions à l'époque associé ce résultat à la crise de l'année 2009. Nous constatons aujourd'hui que l'IFP a consolidé ces chiffres record en 2010.

Il s'agit des chiffres totaux. Les données relatives aux groupes à risque sont tout aussi importantes pour une organisation sectorielle telle que l'IFP. En effet, l'IFP a également pour mission d'inciter des entreprises sans tradition de formation à faire un pas dans la bonne direction. L'IFP a également été créée pour atteindre les travailleurs qui ont moins d'opportunités de formation. Dans ce rapport, le lecteur peut découvrir le taux de pénétration de l'IFP auprès des PME (16%), ainsi que la couverture des travailleurs moins qualifiés (13%). Des chiffres encourageants certes, mais qui n'incitent pas vraiment à afficher une satisfaction sans borne.

À bon vin, point d'enseigne. Mais les gens à la base de ce succès méritent des éloges. Au nom du Conseil d'Administration, je présente mes plus vifs remerciements à toute l'équipe IFP.

En 2011, l'IFP poursuit sa stratégie visant à placer le secteur sur la carte nationale de l'économie de la connaissance. Nous souhaitons contribuer à la réalisation de la norme interprofessionnelle qui stipule que les entreprises doivent investir 1,9% de la masse salariale dans la formation. Étant donné qu'il s'agit d'une moyenne, nous nous comparons avec l'industrie alimentaire de nos trois voisins. Il ressort que le secteur doit encore poursuivre ses efforts. L'étude comparative la plus récente démontre que la Belgique (1,2%) fait mieux que l'Allemagne (0,6%), mais s'en sort moins bien que les Pays-Bas (1,4%) et surtout que la France (2,1%).

Les efforts supplémentaires qui ont été définis dans les accords sectoriels 2011-2012 s'inscrivent dans cette tendance. Les employeurs s'engagent à augmenter le taux de participation et à rétablir l'équilibre financier en consentant un investissement supplémentaire de 0,10% de la masse salariale. Dans le même temps, nous renforcerons la collaboration avec le VDAB et le Forem et examinerons comment nous pouvons impliquer encore davantage l'enseignement afin d'attirer les jeunes vers un emploi dans notre secteur. Je suis convaincu que 2011 sera également une belle année.

Manou Doutrepont
Président IFP

2. FORMATIONS DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

2.1. EFFORTS DE FORMATION DANS LE SECTEUR EN BELGIQUE

Les partenaires sociaux du secteur alimentaire ont défini les objectifs suivants en matière de formation :
- investir 1,00% du temps de travail dans la formation en 2009 (1,10% en 2010),
- investir 0,15% de la masse salariale brute dans la formation des groupes à risque,
- à partir de 2010, organiser chaque année des formations pour 50% des travailleurs.

Selon l'analyse la plus récente des bilans sociaux effectuée par le Conseil Central de l'Economie, il apparaît que 0,49% du temps de travail a été investi dans des formations formelles en 2009. Exprimé en termes financiers, cela représente un investissement de 0,75% des frais de personnel. Au total, 36,3% des travailleurs ont suivi une formation en 2009. En comparaison avec 2008, cela signifie donc une légère augmentation au niveau du taux de participation au sein de l'industrie alimentaire. Si l'on compare maintenant d'une part, les heures de formation par rapport aux heures de travail prestées et d'autre part, les frais de formation aux coûts du personnel, alors nous constatons une diminution des efforts de formation dans les deux cas.

Pour la deuxième année consécutive, les bilans sociaux fournissent également des données relatives aux efforts de formations informelles (voir ci-dessous le tableau 1). Nous avons intégré les deux types de formations (formelles et informelles) dans les efforts de formations totaux, tant en ce qui concerne les pourcentages de heures de formation en rapport avec les heures totales prestées, qu'en ce qui concerne les frais de formation en rapport avec les frais de personnel.

Tableau 1 : Efforts en matière de formation dans l'industrie alimentaire

Année	Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation	Pourcentage des heures de formation par rapport aux heures de travail prestées	Pourcentage des coûts de formation par rapport aux coûts totaux en personnel	Pourcentage des frais de formation des groupes à risque par rapport aux coûts totaux en personnel
Formelles 1996	25,5%	0,40%	0,71%	
1997	23,3%	0,35%	0,58%	
1998	25,0%	0,37%	0,60%	
1999	31,2%	0,51%	0,79%	
2000	33,5%	0,63%	0,87%	
2001	35,3%	0,64%	0,90%	
2002	37,3%	0,55%	0,85%	
2003	38,7%	0,59%	0,86%	
2004	39,2%	0,69%	0,95%	0,17%
2005	35,6%	0,64%	0,76%	0,18%
2006	39,5%	0,65%	0,83%	0,16%
2007	39,7%	0,66%	0,88%	0,17%
2008	35,5%	0,61%	0,82%	0,18%
2009* 2010	36,3%	0,49%	0,75%	0,19% 0,20%
Informelles 2008	14,1% 20,2%	0,28% 0,40%	0,27% 0,40%	
Form + Inform 2008 2009		0,89% 0,89%	1,09% 1,14%	

Source : colonnes 2-4 : CCE sur la base du bilan social (*chiffres provisoires, 24 juin 2011); colonne 5 : IFP

2.2. EFFORTS DE FORMATION EN COMPARAISON AVEC D'AUTRES SECTEURS.

Tableau 2 : Efforts de formation industrie alimentaire par rapport à d'autres secteurs en 2008 et 2009

	Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation		Pourcentage des coûts de formation par rapport aux coûts totaux en personnel		Pourcentage des heures de formation par rapport aux heures de travail	
	2008	2009*	2008	2009*	2008	2009*
Industrie alimentaire	35,5%	36,3%	0,82%	0,75%	0,61%	0,49%
Industrie	38,6%	38,6%	1,10%	0,95%	0,82%	0,72%
Ensemble de l'économie	31,4%	32,6%	1,15%	1,07%	0,76%	0,71%

Source : CCE sur la base du bilan social (* : chiffres provisoires, 24 juin 2011)

Le tableau 3 compare les efforts dans le domaine de l'apprentissage formel et non formel.

Tableau 3 : Efforts de formation formelle et non formelle par rapport à d'autres secteurs en 2008 et en 2009

	Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation		Pourcentage des frais de formation par rapport aux coûts totaux en personnel		Pourcentage des heures de formation par rapport aux heures de travail	
	2008	2009*	2008	2009*	2008	2009*
Industrie alimentaire	14,1%	20,2%	0,27%	0,40%	0,28%	0,40%
Industrie	16,6%	21,0%	0,52%	0,58%	0,50%	0,59%
Ensemble de l'économie	15,0%	17,4%	0,40%	0,37%	0,32%	0,35%

2.3. EFFORTS DE FORMATION DANS LE SECTEUR DANS LES PAYS LIMITROPHES

Selon les tout derniers chiffres disponibles (Continuous Vocational Training Survey – enquête CVTS 2005), un nombre beaucoup plus important de travailleurs en Belgique participent à des formations en comparaison avec la moyenne européenne. L'investissement financier est toutefois beaucoup plus bas. Cette situation s'explique par une durée plus courte des formations.

Tableau 4 : Efforts de formation dans l'industrie alimentaire par rapport aux pays voisins en 2005

Indicateurs	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation	44%	25%	47%	28%
Pourcentage des frais de formation par rapport aux coûts totaux en personnel	1,2%	0,6%	2,1%	1,4%
Nombre moyen d'heures de formation par participant	20	19	20	36

Source : Continuous Vocational Training Survey 2005

2.4 RENDEMENT DES EFFORTS DE FORMATION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Une analyse du CCE (Tillieux, 2010) démontre que des investissements dans la formation vont de pair avec une productivité plus élevée des entreprises dans l'industrie alimentaire. Une comparaison de l'industrie alimentaire dans différents pays européens permet de faire le lien entre la productivité et les indicateurs des efforts de formation : le pourcentage des coûts de formation en comparaison avec les coûts totaux en personnel, le pourcentage des heures de formation en comparaison avec les heures prestées et le pourcentage des travailleurs qui ont bénéficié d'une formation. Les résultats du dernier indicateur sont présentés ci-dessous.

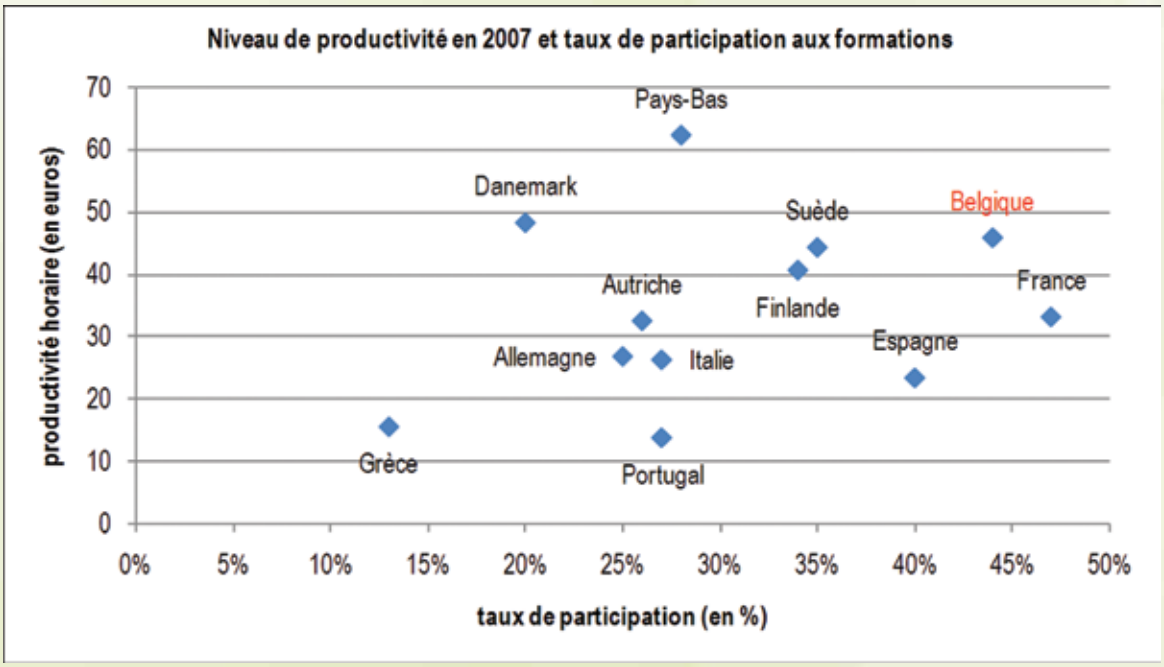

Source : CCE

Une autre étude européenne établit un lien entre la qualité du travail, la formation et la performance. Une analyse des études de cas, entre autre dans l'industrie alimentaire, démontre que les efforts de formation augmentent la performance*. La formation permet aux travailleurs de pouvoir suivre les évolutions technologiques et les exigences du marché. De manière générale, la formation augmente l'employabilité des travailleurs, ce qui favorise à son tour la mobilité professionnelle interne. Au lieu de recruter à l'extérieur, les entreprises donnent la préférence, dans cette enquête, à l'investissement dans des trajets de développement peronnel, permettant ainsi à des travailleurs de progresser. De la sorte, tant l'entreprise que le travailleur profitent de ces investissements en formation. Ceux-ci ont un impact positif sur l'implication du personnel et sur leur rapport au travail.

* http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2011/20/en/1/EF1120EN.pdf

Dit Is Geen Start
•Gelieve Afval En
Kapotte Stukken In De
•Vuilbak Te Gooien
Dank U

2.5 NIVEAU DE QUALIFICATION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

L'industrie alimentaire est en constante évolution. Sous la pression de l'automatisation et d'un marché très exigeant, les exigences par rapport aux travailleurs ont augmenté ces dernières années. Ces dix dernières années, le taux de personnes faiblement scolarisées employées dans le secteur a diminué de 10%. En 2000, cette proportion de personnes faiblement scolarisées s'élevait encore à 44% contre 34% en 2009.

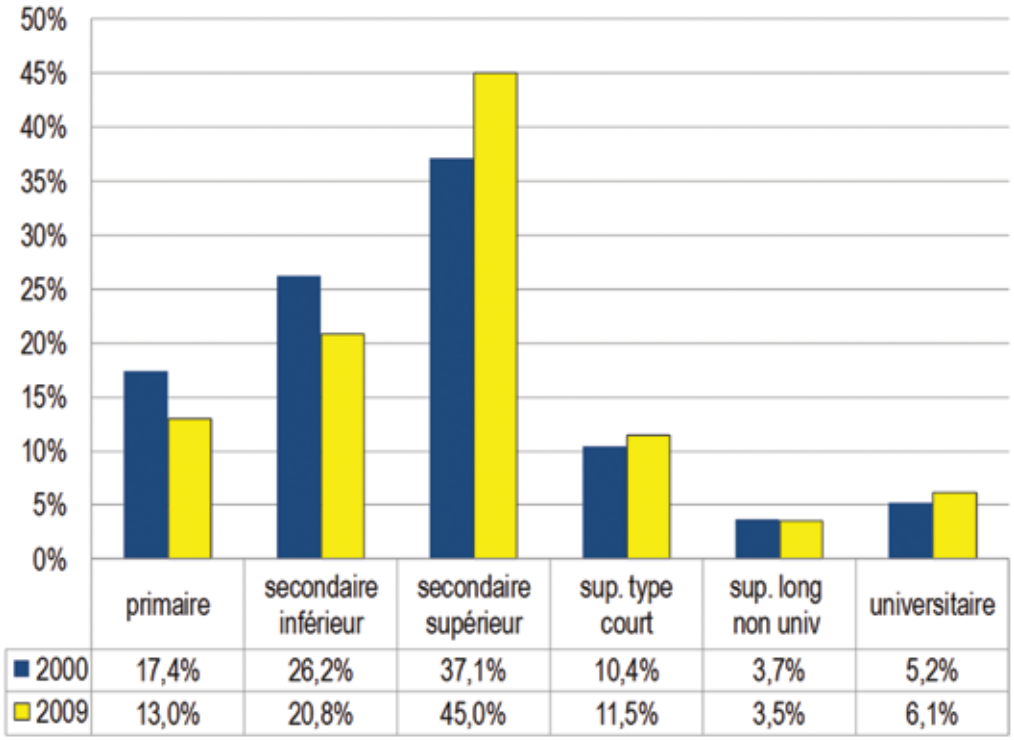

	primaire	secondaire inférieur	secondaire supérieur	sup. type court	sup. long non univ	universitaire
2000	17,4%	26,2%	37,1%	10,4%	3,7%	5,2%
2009	13,0%	20,8%	45,0%	11,5%	3,5%	6,1%

Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

3. FORMATIONS DE L'IFP

En 2010, près de 26.950 participants ont suivi une formation IFP. 24.851 participants appartenaient aux commissions paritaires 118 et 220. En outre, d'autres secteurs ont également pu faire appel à l'IFP grâce à des accords de collaboration que l'IFP a conclus avec leurs organisations intermédiaires. Ce sont surtout les intérimaires dans des entreprises alimentaires (Commission paritaire 322) et des travailleurs de la Commission paritaire nationale auxiliaire des Employés 218 qui ont participé aux formations de l'IFP (respectivement 539 et 494 travailleurs). Nous avons également accueilli des participants des Commissions paritaires 201 (21), 330 (13), 119 (7) et 200 (5). En outre, 579 patrons et conjoints aidants ont participé à une formation de l'IFP avec leurs travailleurs.

Au total, 15.136 travailleurs différents des CP 118 et 220 ont suivi une formation de l'IFP en 2010, soit 17% de tous les travailleurs du secteur. L'objectif stratégique imposé à l'IFP par les partenaires sociaux est par conséquent dépassé ; à savoir : pour 2010, 14.200 travailleurs devaient avoir suivi une formation.

Les formations en matière de sécurité alimentaire, d'autocontrôle, de HACCP, d'hygiène, de BRC et de GMP, organisées ou non sur mesure pour certaines branches du secteur, sont également restées le principal segment en 2010, soit près d'un tiers de toutes les formations.

Par ailleurs, près de 1.021 demandeurs d'emploi ont suivi une formation de l'IFP et de ses partenaires. Près de 1.412 demandeurs d'emploi ont en outre été formés par FormAlim. 417 élèves ont suivi une formation dans des orientations d'études sectorielles (environ 120 en alternance et 297 en plein exercice) et 1.504 ont suivi une formation en boulangerie - pâtisserie.

En 2010, l'IFP a atteint un total de 1.093 employeurs, soit un taux de 19%. Une baisse par rapport à l'année passée, mais un chiffre supérieur aux années précédentes.

Tableau 5 : Evolution couverture IFP 2005-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total participants Participants CP118-220	14.138	15.338	17.532	19.904	26.464 24.164	26.950 24.851
Travailleurs CP118-220	10.130	10.628	12.167	12.843	15.394	15.136
Employeurs CP 118-220	746	784	809	851	1.238	1.093
Intérimaires				372	564	539
Demandeurs d'emploi	728 +1.178*	367 + 932*	627 + 1.053* + 495**	593 + 1.029* + 407**	661 + 1.670* + 409**	1.021* + 1.412* + 404**
Apprentis industriels (alternance)	116	130	122	111	110	120
Elèves (plein exercice)	151	163	169	321 + 1.635***	312 + 1.583***	297 + 1.504***
Enseignants	47	66	160	472	377	464

* Via FormAlim
** IBO via VDAB et PFI via Forem
*** Formations boulangerie

3.1. QUI FAIT APPEL AUX FORMATIONS IFP ?

Ci-dessous, nous considérons plus en détail les formations de l'IFP qui ont été suivies par des travailleurs des commissions paritaires 118 et 220.

Formations en PME : poursuite des efforts

En 2010, l'équipe IFP a couvert 1.093 employeurs avec ses diverses initiatives de formation, soit près d'un cinquième de tous les employeurs.

Tableau 6 : couverture auprès des employeurs par le biais des initiatives de formation de l'IFP

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Couverture (abs.)	743	770	746	784	809	851	1.238	1.093
Population	6.222	6.239	6.036	5.944	5.842	5.732	5.732	5.732
Couverture (%)	11,9%	12,3%	12,3%	13,2%	13,8%	14,8%	21,6%	19,1%

En 2009, nous avons réalisé un mouvement de rattrapage dans les entreprises comptant moins de 10 travailleurs. Cette évolution s'explique par le démarrage d'un fonctionnement spécifique par rapport aux boulangers ce qui fait que de nombreux boulangers artisanaux, généralement de très petites entreprises, ont fait appel à l'IFP pour la première fois. En 2010, ce mouvement de rattrapage s'est amenuisé, mais les chiffres continuent à afficher une croissance par rapport aux années précédentes. En 2010, l'IFP a atteint pas moins de 16,4% des PME de moins de 100 travailleurs.

Tableau 7 : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	
							Couverture (abs.)	Population
< 10	2,7%	3,7%	4,2%	4,4%	14,0%	9,8%	433	4.392
10 - 49	29,0%	27,8%	29,1%	34,1%	30,2%	33,2%	338	1.018
50 - 99	90,0%	69,1%	85,0%	92,1%	95,7%	100%	140	140
100 et +	99,4%	100%	100%	100%	100%	100%	182	182
Total	12,3%	13,2%	13,8%	14,8%	21,6%	19,1%	1.093	5.732

La couverture fut la plus élevée en Flandre, qui compte en moyenne moins de PME, suivie par la Wallonie et Bruxelles.

Tableau 8 : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises par région

2010	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
Flandre	21,4%	807	3.771
Wallonie	15,9%	254	1.595
Bruxelles	8,7%	32	366
Total	19,1%	1.093	5.732

La couverture de l'IFP varie fortement en fonction de la branche du secteur concernée. Elle dépend notamment de la taille moyenne des entreprises dans chacune de ces branches. En règle générale, plus l'entreprise est grande, plus la couverture est meilleure. D'un autre côté, l'IFP consent de nombreux efforts afin de faire correspondre au mieux ses services avec les PME. La forte augmentation de la couverture des PME à travers les années prouve que cette initiative paie.

Tableau 9 : couverture employeurs en % du sous-secteur

Sous-secteur (selon code NACE)	Taille moyenne	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	26	25,5	136	534
15.2 Poisson et produits à base de poisson	18	22,0	9	41
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	66	56,5	65	115
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	54	40,0	8	20
15.5 Produits laitiers	44	31,5	51	162
15.6 Amidon et produits amylacés	29	41,1	23	56
15.7 Aliments pour animaux	19	33,5	52	155
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	10	14,8	667	4.497
15.81 Boulangeries	6	11,0	426	3.865
15.82 Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	49	44,9	35	78
15.83 Fabrication de sucre	79	80,0	12	15
15.84 Chocolaterie, confiserie	25	28,8	94	326
15.85 Fabrication de pâtes alimentaires	42	18,5	5	27
15.86 Transformation du thé et du café	28	26,2	17	65
15.87 Fabrication de condiments et d'assaisonnements	33	55,8	24	43
15.88 Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	71	47,1	8	17
15.89 Industries alimentaires n.c.a.	39	75,4	46	61
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	65	53,9	82	152
Total	15	19,1	1.093	5.732
Total sans les boulangers	36	35,7	667	1.867

* Pour permettre une comparaison avec les données de population, les employeurs couverts ont été subdivisés sur la base d'une transposition des nouveaux codes NACE vers les anciens, une nécessité car les données de population sont uniquement disponibles de cette manière.

Succès confirmé des formations pour les intérimaires

Depuis 2008, il existe un accord de collaboration entre l'IFP et le FFI (Fonds de Formation pour les Intérimaires) afin de former des intérimaires dans les entreprises alimentaires. Au départ, la collaboration a connu une croissance rapide et le succès s'est confirmé en 2010. Les formations en sécurité et en qualité sont très prisées, mais ce sont surtout les formations logistiques qui sont en hausse par rapport à l'année dernière.

Tableau 10 : portée intérimaires dans les entreprises alimentaires en fonction du statut et selon la rubrique de formation

Rubrique formation	Ouvriers		Employés		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Aptitudes administratives et commerciales	0	0	1	0	1	0
Communication et gestion d'équipe/ Ingénierie de formation	4	6	2	1	6	7
Informatique	1	0	12	2	13	2
Logistique	92	124	1	10	93	134
Langues	4	18	0	3	4	21
Technique – Production – Maintenance	13	23	0	0	13	23
Sécurité et bien-être au travail / Environnement	26	17	5	1	31	18
Formations spécifiques au secteur alimentaire	362	302	41	32	403	334
Total	502	490	62	49	564	539

Enseignement - industrie : politique multidirectionnelle

Durant l'année scolaire 2010-2011, 120 élèves ont profité de l'apprentissage industriel dans l'industrie alimentaire. Du côté flamand, nous avons noté la participation de 46 élèves et du côté francophone, 74 élèves ont bénéficié d'un CAI durant l'année scolaire 2010-2011. En Flandre, le groupe cible se compose principalement de jeunes mineurs, alors qu'en Wallonie, de nombreux jeunes sous contrat d'apprentissage industriel sont âgés de plus de 18 ans. La formation de tous ces élèves est réalisée en collaboration avec 26 CEFA (centres d'éducation et de formation en alternance).

Tableau 11: nombre d'élèves pour l'industrie alimentaire

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
En alternance	114	121	122	116	130	122	121	110	120
Plein exercice		91	133	151	163	168	321 + 1.635*	312 + 1.583*	297 + 1.504*

* formations en boulangerie - pâtisserie

En 2010, l'IFP a poursuivi ses investissements dans l'encadrement et le soutien de certaines orientations spécifiques dans l'enseignement de plein exercice. C'est surtout l'orientation « Technicien de l'industrie agro-alimentaire » qui a connu une couverture importante en Wallonie. Durant l'année scolaire 2010-2011, 150 élèves issus de 10 écoles ont suivi cette formation. En outre, 114 élèves supplémentaires ont suivi une formation sectorielle en communauté française (transformation de la viande, troisième degré – 89, opérateur de production – 25).

En Flandre, seule une école propose à l'heure actuelle l'orientation technique « Techniques alimentaires » (2e et 3e degrés) et 25 élèves étaient inscrits dans cette orientation durant l'année scolaire 2010-2011. En 2010, une 7e année d'Assistant dans l'industrie alimentaire a été démarrée avec 8 élèves.

Enfin, de nombreux élèves ont suivi une formation en boulangerie - pâtisserie. En Flandre, 1.315 élèves au total ont suivi une formation de cette filière, dont 241 dans l'enseignement technique (2e, 3e degré et 7e année de spécialisation) et 1.074 dans l'enseignement professionnel (2e, 3e degré et 7e année de spécialisation). En communauté française, on dénombrait 189 élèves inscrits au troisième degré de cette orientation, enseignement professionnel, durant l'année scolaire 2010-2011.

Tableau 12: nombre d'enseignants qui font appel à l'offre de l'IFP

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'enseignants	118	116	47	66	160	472	377	411

En 2010, des formations ont également été proposées à des enseignants tant du plein exercice que de l'alternance, qui donnent des cours dans des orientations alimentaires spécifiques. Au total, 411 enseignants ont suivi des sessions sur un ou plusieurs des sujets suivants : sécurité alimentaire de A à Z, HACCP et politique de qualité dans la pratique, ergonomie dans l'industrie alimentaire, matériaux d'emballage, additifs fonctionnels, ...

Les élèves découvrent les métiers de l'industrie alimentaire

En collaboration avec l'IFAPME et son réseau de centres de formation en Wallonie, l'IFP organise des stages pratiques destinés à familiariser les enfants avec quelques professions du secteur alimentaire. Les stages s'adressent aux jeunes de 5e et 6e années de l'enseignement primaire et aux élèves des 1ère et 2e années de l'enseignement secondaire qui souhaitent découvrir ces professions de manière ludique. En 2010, plus de 548 enfants ont ainsi découvert plusieurs métiers artisanaux de l'alimentation tels que boucher, boulanger, pâtissier, chocolatier, glacier ou charcutier.

En Flandre, l'IFP collabore avec la Beroepenhuis afin de faire découvrir le secteur aux élèves. En 2010, 242 groupes, soit 6.745 élèves au total, ont visité l'espace découverte de l'industrie alimentaire dans la maison des métiers et 56 groupes, soit 1.433 élèves au total, ont suivi un atelier sectoriel.

Insertion par la formation

Après la crise économique en 2008-2009, nous avons été confrontés aux conséquences du rétrécissement du marché du travail. La nécessité de trouver une nouvelle main-d'oeuvre s'est traduite dans une hausse du nombre de projets de formation pour les demandeurs d'emploi. En 2010, 1.021 demandeurs d'emploi ont accompli une formation dans le cadre d'un projet destiné aux demandeurs d'emploi mis en œuvre par l'IFP et ses partenaires*. En 2010, 1.412 demandeurs d'emploi supplémentaires ont suivi une formation par le biais de FormAlim. 404 demandeurs d'emploi ont suivi une formation professionnelle individuelle (IBO via le VDAB et PFI via le Forem).

Tableau 13 : nombre de demandeurs d'emploi dans des projets de formation dans l'industrie alimentaire.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Projets de	325	476	728	367	627	593	661	1.021
FormAlim	245	717	1.178	932	1.053	1.029	1.670	1.412
IBO - PFI					495	407	409	404

En Flandre, quelque 139 demandeurs d'emploi ont été formés par l'IFP et ses partenaires aux métiers de : boulanger (37), opérateur de transformation de viande (30), magasinier (22), opérateur de production (50). Sur un total de 139 personnes, 97 ont été formées via des projets classiques (interentreprises) et 42 via des projets sur mesure menés en collaboration avec les agences d'intérim.

Du côté wallon, l'IFP et ses partenaires ont formé au total 819 personnes à travers de nombreux projets pour demandeurs d'emploi. Tout comme en 2009, l'IFP a surtout collaboré à cet effet avec FormAlim, Epicuris, les centres IFAPME (formation des classes moyennes) et des tiers comme les « Entreprises de formation par le travail » (EFT) et les « Missions régionales pour l'emploi ». Dans le cadre de ces projets, l'IFP a principalement formé des magasiniers (199), des (assistants) opérateurs de production (110), des qualiticiens ou responsables qualité (38) et des conducteurs de chariot élévateur (21). 484 autres demandeurs d'emploi ont été formés pour être insérés durablement via l'intérim.

Les travailleurs qui se sont retrouvés sur le marché du travail après une restructuration ont également suivi une formation IFP. Il s'agit de 63 personnes au total, 57 en Région flamande et 6 en Wallonie.

**Aussi bien les acteurs de placement publics tels que le VDAB et le Forem que des organisations privées telles que Job&co ou Agora (Flandre) et différentes E.F.T. (Entreprise de Formation par le Travail) en Wallonie*

Chiffres élevés également en 2010 ; objectif stratégique largement atteint : plus de 15.000 travailleurs dans des formations IFP

En 2010, 15.136 des travailleurs des commissions paritaires 118 et 220 ont suivi une formation IFP, ce qui a permis de rester quasiment au niveau de 2009. Au total, ce sont plus de 24.851 participants qui ont pris part aux formations IFP. Ce chiffre se situe également dans le droit fil de ceux de l'année précédente.

Tableau 14 : nombre de participants et de travailleurs couverts par des initiatives de formation de l'IFP

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Participants	12.693	13.164	14.279	14.138	15.338	17.532	19.904	24.164	24.851
Travailleurs	8.994	9.488	8.766	10.130	10.628	12.167	12.843	15.394	15.136
Population	86.955	87.585	90.662	90.540	89.518	89.220	88.714	88.714	88.714
Couverture (%)	10,3%	10,8%	9,7%	11,2%	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%

En 2010, l'IFP a couvert 17% de tous les travailleurs actifs dans l'industrie alimentaire belge, dont la proportion la plus importante à Bruxelles : pas moins de 22,5% des travailleurs y ont été touchés (14% en 2009). En Flandre, l'IFP a couvert 18% des travailleurs (19% en 2009) et 14% en Wallonie (13% en 2009).

Tableau 15 : couverture des travailleurs en % du nombre de travailleurs par région

		2010	
	2010	Couverture (abs.)	Population
Flandre	17,8%	11.276	63.394
Wallonie	13,8%	2.922	21.144
Bruxelles	22,5%	938	4.176
Total	17,4%	15.136	88.714

En 2010, l'IFP a atteint presque autant d'ouvriers que d'employés, c'est-à-dire 17%.

Tableau 16 : couverture des travailleurs par statut en % du nombre de travailleurs

Statut	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Travailleurs	Population
Ouvrier	11,6%	11,3%	13,3%	14,2%	17,0%	17,1%	10.096	59.050
Employé	11,5%	13,1%	14,3%	15,0%	18,0%	17,0%	5.040	29.664
Total	11,2%	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	15.136	88.714

L'IFP atteint toujours plus d'hommes que de femmes dans le secteur, mais le fossé s'est agrandi en 2010 : 11,5% des femmes et 20,3% des hommes.

Tableau 17 : couverture travailleurs en fonction du genre, en % du nombre de travailleurs

Genre	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Travailleurs	Population
Femme	8,2%	8,9%	10,0%	10,4%	13,4%	11,5 %	3.742	32.458
Homme	13,4%	13,6%	15,7%	16,8%	19,4%	20,3 %	11.394	56.256
Total	11,6%	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1 %	15.136	88.714

La couverture continue à différer considérablement selon le niveau de formation. Plus le niveau de formation est bas, plus la couverture est faible. L'écart s'est quelque peu réduit en 2010, avec une couverture plus importante des personnes faiblement scolarisées et une couverture inférieure des travailleurs hautement qualifiés.

Tableau 18 : couverture des travailleurs selon le dernier diplôme obtenu, en % du nombre de travailleurs

Dernier diplôme obtenu	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Travailleurs	Population
Enseignement primaire	6,7%	4,4%	6,8%	9,0%	9,5%	10,1%	1.057	10.427
CESI[4]	10,8%	11,3%	14,3%	13,7%	14,2%	14,7%	2.678	18.185
CESS[5]	11,0%	11,9%	13,5%	14,0%	18,0%	17,8%	7.118	40.061
Bachelier	14,5%	15,1%	15,3%	16,9%	21,1%	19,2%	2.232	11.614
Master	26,4%	21,1%	19,3%	22,0%	25,4%	24,3%	2.051	8.427
Total	11,6%	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	15.136	88.714

[3]Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur
4Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

Entre 12% et 20% de tous les travailleurs issus de toutes les catégories d'âge ont suivi une formation IFP. On note un nombre élevé de personnes de plus de 45 ans.

Tableau 19 : couverture des travailleurs par catégorie d'âge, en % du nombre de travailleurs

Age	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Travailleurs	Population
< 30 ans	9,4%	10,0%	12,7%	12,1%	12,5%	12,0%	2.655	22.151
30 - 44 ans	12,0%	13,4%	14,4%	15,7%	18,8%	17,9%	7.344	41.030
45 ans + et	13,4%	11,2%	13,1%	14,7%	19,2%	20,1%	5.137	25.533
Total	11,6%	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	15.136	88.714

Formations sectorielles : la priorité de l'IFP

Du point de vue du contenu, les formations spécifiques au secteur, essentiellement dans le domaine de la qualité et de la sécurité alimentaire, restent en tête du peloton, même si la part de ces formations a diminué par rapport à 2009 (de 36% à 30%). Les formations relatives à la sécurité au travail et à l'environnement continuent à être très prisées : 15% de toutes les formations. Les formations affichant la hausse la plus importante sont « communication et ingénierie de la formation » (de 11% à 14%), « logistique » (de 11% à 13%) et les formations techniques (de 6% à 8%).

Tableau 20 : nombre de participants en fonction de la rubrique de formation

Rubrique formation	2010	
Aptitudes administratives et commerciales	328	1,3%
Communication et gestion d'équipe/ Ingénierie de formation	3.475	14,0%
Informatique	1.741	7,0%
Logistique	3.131	12,6%
Formations spécifiques au secteur (HACCP, hygiène, qualité, formations sous-sectorielles, ...)	7.556	30,4%
Langues	2.857	11,5%
Technique – Production - Maintenance	2.042	8,2%
Sécurité et bien-être au travail / Environnement	3.721	15,0%
TOTAL	24.851	100,0%

Notre analyse montre qu'année après année, nous parvenons à toucher davantage de PME par nos formations spécifiques au secteur. Dans les entreprises comptant moins de 10 travailleurs, la part de cette filière de formations a augmenté, jusqu'à 90%. Dans les grandes entreprises, d'autres formations entrent davantage en ligne de compte : les formations logistiques dans les entreprises de 10 à 49 travailleurs, les formations en langue et les formations 'sécurité et environnement' dans les entreprises de 50 à 99 travailleurs. Dans les (plus) grandes entreprises, toutes les formations sont demandées.

Répartition des participants en 2010 selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur.

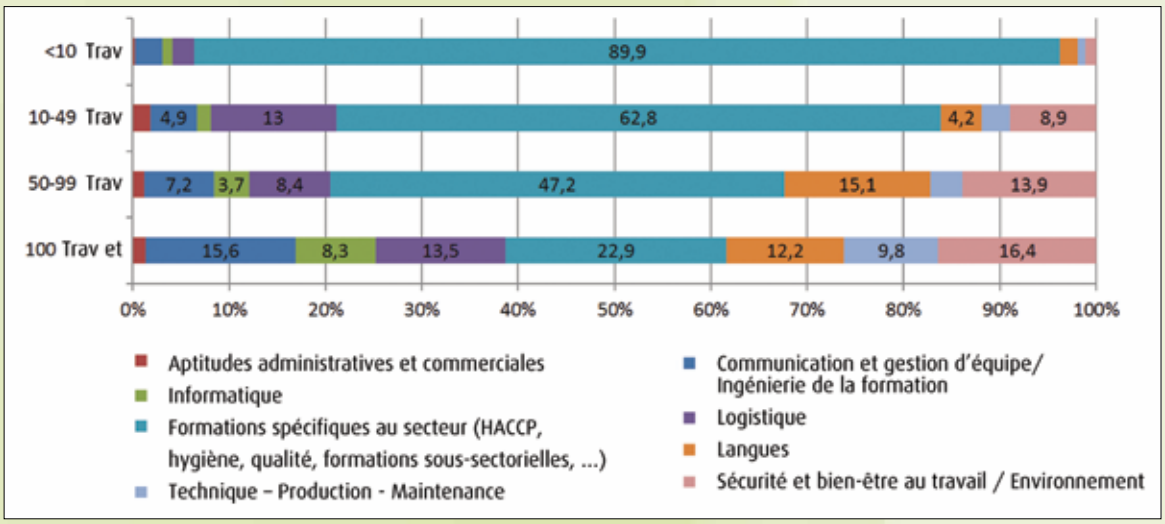

4. INFORMATION, CONSEILS ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS

L'organisation et le soutien financier aux formations sont également restées les principales missions de l'IFP en 2010. Mais apprendre, c'est plus que simplement former. C'est la raison pour laquelle l'IFP stimule également la gestion et le développement des compétences dans les entreprises du secteur alimentaire par toutes sortes d'actions : visites d'entreprise, réseautage, conseil sur mesures, outils de support,...

Information : les plateformes en vitesse de croisière

En 2010, les conseillers IFP ont réalisé quelque 459 visites en entreprise auprès d'environ 274 entreprises. Le réseautage s'est également poursuivi sur une base régionale : près de 248 participants ont pris part à 40 plateformes différentes.

Tableau 21 : Aperçu contacts professionnels dans le cadre de la mission de conseils

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Visites d'entreprise	522	547	612	413	419	459
Entreprises individuelles	286	292	291	221	240	274
Participants plateformes		164	251	391	295	248

En 2010, 16 plateformes ont été organisées en Flandre et ont réuni quelque 138 entreprises participantes. En Wallonie, il s'agit de 24 sessions collectives pour près de 110 entreprises au total.

Conseils aux entreprises

En collaboration avec divers partenaires, l'IFP soutient les entreprises alimentaires lors de la mise au point de descriptions de fonction ou de référentiels de compétence et de l'élaboration de leurs plans de formation. Les entreprises alimentaires flamandes sont en outre assistées dans la mise en place de plans de diversité ou dans l'établissement d'un dossier pour le fonds de l'expérience professionnelle. De plus, l'IFP prévoit un service en cas de restructuration.

Pour toutes ces actions et ces plans, l'IFP fournit même une aide financière ou des conseils sur toutes sortes de mesures de soutien financier complémentaires qui peuvent renforcer davantage les actions.

En 2010, 96 entreprises ont fait appel aux services de l'IFP pour des dossiers relatifs à des plans de formation et d'amélioration de l'apprentissage sur le lieu de travail.

Tableau 22: Aperçu des activités liées au service conseils

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Plans de formation	26	29	92	85	100	96
Apprentissage sur le lieu de travail	8	25				
Plans de diversité	19	27	18	31	32	35
Fonds de l'Expérience professionnelle			8	14	19	20
Accompagnements restructurations	4	4	13	12	9	18

Nouveaux outils de support en préparation

Ces dernières années, l'IFP a fait la promotion de différents outils destinés à soutenir une politique des compétences stratégique : moniteur des compétences IFP, outil bilan social, introtool, conseils d'apprentissage sécurité alimentaire, etc. En 2010, ces outils ont été soumis à une analyse approfondie. Cette analyse a conclu à la nécessité de nouveaux instruments : des applications accessibles et techniquement simples qui ne demandent pas trop d'investissement en temps et qui peuvent être utilisées sans aide extérieure. Ce sont des exigences importantes surtout pour des PME.

C'est pourquoi nous avons commencé à élaborer deux nouveaux outils de soutien en 2010 afin d'inciter encore plus les PME à s'engager dans une politique du personnel orientée compétences.

1. Un moniteur des compétences light qui propose, outre l'ABC de la gestion des compétences, des instruments directement utilisables et des bonnes pratiques à la mesure des entreprises alimentaires.
2. Un outil avec des conseils utiles, des instruments et des exemples pratiques afin d'élaborer une politique d'accueil en tant que première étape et base d'une politique des compétences mieux intégrée, tout en portant une attention spécifique à l'accueil des intérimaires.

Ces outils seront lancés en 2011.

En 2010, l'outil 'Une mouche dans le potage' a également été actualisé. Son contenu a été approfondi et enrichi avec un module d'exercice et de test, et la possibilité de certification. 'Une mouche dans le potage' est un outil qui enseigne d'une manière simple les règles de base en matière d'hygiène, sous la forme d'un recyclage ou afin de préparer rapidement les nouveaux engagés. L'outil retravaillé fera également l'objet d'une promotion en 2011.

Renouvellement

« Travailler dans l'industrie alimentaire » : livre photo, exposition, photothèque

En l'honneur de ses vingt ans d'existence, l'IFP a publié un livre de photos « Travailler dans l'industrie alimentaire » présentant des clichés très éloquents de la photographe Lies Willaert. Avec ces photos, l'IFP veut briser les clichés qui collent à l'industrie alimentaire. Une partie des photos a été présentée dans le hall d'entrée du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. Toutes les photos sont également accessibles dans la photothèque de l'IFP. Les photos sont libres d'usage moyennant un enregistrement dans la banque de données et la mention du copyright pour chaque photo. Photothèque : http://foto.ipvnews.be

Les initiatives de l'IFP pour les boulangers se poursuivent avec succès

En 2010 également, des initiatives spécifiques ont été organisées en faveur des boulangers. Ces initiatives de l'IFP en faveur des boulangers peuvent être consultées sur le site http://boulangers.ipv-ifp.be/.

Les temps forts de l'année 2010 ont été le lancement de 'Ma boulangerie' et l'édition du 'Manuel pour le boulanger (-pâtissier)'.

'Ma boulangerie' est un ensemble didactique qui aborde l'hygiène et la sécurité alimentaire pour des formations en boulangerie et en pâtisserie. À l'aide de ces six outils basés sur le 'Guide d'autocontrôle pour les boulangeries-pâtisseries', les apprentis et les élèves doivent veiller à ce que 'leur boulangerie' réponde aux normes en vigueur. La transformation du chocolat et la préparation des glaces sont également abordées. Jusqu'à présent, cet ensemble didactique a été présenté à 70 établissements d'enseignement dont plus de la moitié sont nouveaux pour l'IFP.

Le 'Manuel pour le boulanger (-pâtissier)' est un ouvrage de référence pour les (futurs) boulangers (-pâtissiers) présentant des informations essentielles sur les matières premières, sur les préparations, sur les processus de cuisson, sur la sécurité alimentaire, etc. ainsi que de nouvelles recettes et des idées créatives illustrées par plus de 3.000 photos. Le manuel a été créé grâce à une collaboration intense entre les enseignants des différentes formations en boulangerie—pâtisserie) en Flandre et l'IFP.

En outre, les investissements consentis dans la préparation d'une formation sur les erreurs dans la fabrication du pain se poursuivront en 2011.

Les formations en technologie alimentaire ont acquis une place de choix dans l'offre de l'IFP.

Pour la deuxième année de rang, l'IFP a fait la promotion des formations en technologie alimentaire auprès d'entreprises alimentaires. Ces formations se rapportent au produit (dérivés laitiers, qualité blé et farine, aliments pour bétail, chocolat, etc.), au processus (le processus de brassage, pâtisserie, emballage des denrées alimentaires, etc.) ou aux principes (filtration par membrane, distillation, etc.) de la production d'aliments. Les formations s'adressent aux nouveaux venus dans le secteur, mais également à une série de collaborateurs hautement qualifiés (p.ex. laborantins) qui souhaitent acquérir une connaissance plus approfondie d'une application, d'un processus donné, etc. Quelques exemples des nouvelles formations en 2010 sont les formations 'technologie de brasserie et dégustation', 'distillation base et avancés', 'principes de pasteurisation' et des formations en emballage telles que 'bien collé/bien emballé', 'guide du carton ondulé', 'techniques d'impression', etc.

Approfondir les partenariats avec différents pouvoirs publics

L'IFP a toujours entretenu de bonnes relations avec les différents pouvoirs publics. Les partenariats ont été approfondis en 2010.

Un accord sectoriel avec le gouvernement flamand a été signé pour la sixième fois. Il s'agit d'un accord bisannuel dans lequel le secteur s'engage à soutenir la politique flamande en ce qui concerne l'harmonisation entre enseignement et marché du travail, la politique des compétences et la diversité. En échange, les pouvoirs publics flamands subsidient 7,5 ETP. En 2010-2011, l'IFP se penchera sur les priorités suivantes :

1. Renforcer la passerelle entre l'enseignement et l'industrie alimentaire, notamment grâce : au soutien de l'apprentissage industriel, à la création de la formation SE-n-Se 'Production et technologie de processus', à la promotion du secteur par l'intermédiaire de la maison des arts et métiers, au développement d'ensembles didactiques, notamment pour les formations en boulangerie.
2. Mise en place d'une politique HR durable au niveau des entreprises : attention pour les talents et la diversité, notamment grâce à la poursuite de l'augmentation de la capacité de formation, à la stimulation d'une politique stratégique des compétences (par le biais des chèques-conseils, d'outils et de moments d'échange), à la promotion de plans de diversité et d'initiatives dans le domaine de la politique du personnel qui tient compte de l'âge.
3. Miser sur les carrières, notamment grâce : au renforcement des trajets d'insertion des demandeurs d'emploi, à la formation des intérimaires, à la formation de travailleurs menacés de licenciement, à l'exploration des possibilités d'élaborer des 'plans de développement personnel'.

En Wallonie, deux plateformes ont été créées avec les directeurs régionaux du Forem (Conseil & Formation). Cela a permis de lancer différentes initiatives concrètes, essentiellement à destination de demandeurs d'emploi dans les régions de Wallonie Picardie et de Liège : formation pour des emplois spécifiques, screening des compétences, organisation de sessions d'information sur certains métiers alimentaires, développement d'un outil de screening pour les métiers de « assistant » et « opérateur de production ». À la fin 2010, on a également réfléchi à une troisième plateforme pour trois provinces, à savoir le Brabant wallon, le Luxembourg et Namur.

En outre, les plateformes régionales pour les DRH du secteur ont été développées plus avant dans les trois mêmes régions afin de renforcer la collaboration avec le Forem, l'IFAPME et l'enseignement. À Liège, cela a débouché sur un cahier des charges pour des acteurs locaux impliqués dans la formation et l'accompagnement de demandeurs d'emploi. En Wallonie Picardie, une offre de formation locale pour la formation permanente de travailleurs a été mise au point. La plateforme de l'axe Brabant wallon/Namur/Luxembourg a préparé l'ouverture d'une formation 'opérateur de production' dans les écoles secondaires (plein exercice et alternance).

En ce qui concerne la collaboration avec les pouvoirs publics fédéraux, l'IFP a prolongé son offre de services dans le domaine du Congé éducation payé (CEP). L'IFP est un organisme de formations agréé pour délivrer des attestations valables dans le cadre de ce système. En 2010, l'IFP a délivré un total de 1.359 attestations à 210 entreprises : 708 attestations pour des ouvriers de la CP 118 et 651 attestations pour les employés de la CP 220. Le top trois des formations pour lesquelles une attestation a été délivrée sont par ordre d'importance : les formations techniques, gestion d'équipe et logistique.

5. LES MOYENS FINANCIERS DE L'IFP

Chaque année, après le contrôle des réviseurs, le rapport annuel financier est approuvé par l'assemblée générale qui se réunit en juin. Les résultats financiers pour 2010 se présentent comme suit :

I.	Produits d'exploitation (marge brute)	1.433.291
II.	Charges d'exploitationn	2.015.178
III.	Profit/perte d'exploitation	-581.887
IV.	Produits financiers	169.074
V.	Charges financières	9.392
VI.	Profits/pertes courants, avant impôts	-403.421
VII.	Produits exceptionnels	-
VIII.	Charges exceptionnelles	-
IX.	Bénéfice/perte de l'exercice	-403.421
X.		

La majeure partie de nos recettes (81%) provient des cotisations prévues par la CCT. Les subsides (14%) représentent notre deuxième source de rentrées.

Au niveau des frais de formation, ce sont les dépenses liées à la formation des travailleurs qui représentent le plus gros poste (30% pour les formations interentreprises et 26% pour les formations sur mesure), suivies par les formations pour les demandeurs d'emploi (10%) et les dépenses pour le soutien des formations pour les apprentis et les enseignants (9%). 14% ont été consacrés à soutenir les plans de formation.

6. L'ÉQUIPE DE L'IFP

Nos conseillers formation et nos gestionnaires de dossier sont quotidiennement en contact direct avec les entreprises de l'industrie alimentaire. Ceux-ci font équipe avec les conseillers en recherche et développement, le département communication, le secrétariat et la comptabilité, ainsi que l'équipe de coordination pour donner corps à la politique de formation mise en œuvre dans les entreprises alimentaires.

Alexandra Valsami	Gestionnaire de dossier
Benoît Dutat	Conseiller Formation
Daniëlle Verlaet	Conseiller Formation
Dirk Veekhoven	Gestionnaire de dossier
Ellen Fels	Communication et promotion
Els Mertens	Conseiller Formation
Els Van Dijck	Accueil et secrétariat
Frédéric Baugniet	Conseiller pédagogique
Guido Devillé	Conseiller formations boulangerie
Henk Dejonckheere	Directeur
Herbert Matthys	Conseiller Formation
Inge Treuttens	Gestionnaire de dossier
Ingrid Snel	Conseiller enseignement
Jean-Denis Hennebert	Conseiller Formation
Karl Meuris	Conseiller Formation
Laila Boudchiche	Comptable
Laurent Gall	Coordinateur formations
Lieve Ruelens	Conseiller Recherche & Développement
Michel Delveaux	Conseiller Formation
Mik Gadeyne	Coordinateur administratif
Nomiki Macrillo	Gestionnaire de dossier
Pascal Cools	Conseiller Formation
Sandrine Hamouch	Collaborateur administratif
Sara Borremans	Gestionnaire de dossier
Sofie Wydoodt	Gestionnaire base de données
Tine De Cock/Viviane Olbrechts	Accueil et administration
Tom De Cock	Conseiller Formation
Véronique D'hert	Conseiller Formation & enseignement
Véronique Vellemans	Gestionnaire de dossier
Adeline Vanden Abeele	Stagiaire année scolaire 2009-2010
Maxime Schwilden	Stagiaire année scolaire 2010-2011
Cansu Arslan	Stagiaire en 2010
Stiene Bras, Joddy Hart, Maxence Cools, Lana Cox	Renfort d'étudiants jobiste en été

L'IFP est géré par les partenaires sociaux de l'industrie alimentaire. La composition des organes de gestion en 2010 était la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010			
Ouvriers IFP		**Employés IFP**	
Pour les employeurs	Pour les travailleurs	Pour les employeurs :	Pour les travailleurs :
Manou DOUTREPONT	Tangui CORNU	Olivier GHENNE	Bruno BAUDSON
Christophe DESLOOVERE	Louis DE PRINS	Claire BOSCH	Koen DEWINTER
Bruno KUYLEN	Alain DETEMMERMAN	Manou DOUTREPONT	Piet FOULON
Regine VAN ACKERE/ Yves CROIX*	Koen DEWINTER	Anne REUL	Ilse GALLIAERT
Veronique VANDELEENE/ Ivo VERHAERT*	Bart VANNETELBOSCH	Annie VANHOUTTE	Frank LINGIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010			
Ouvriers IFP		**Employés IFP**	
Pour les employeurs :	Pour les travailleurs :	Pour les employeurs :	Pour les travailleurs :
Marie-France ANSIEAUX	Christian BOUCHAT	Olivier GHENNE	Bruno BAUDSON
Claire BOSCH	Tangui CORNU	Claire BOSCH	Jean-Pierre BONINSEGNA
Manou DOUTREPONT	Alain DETEMMERMAN	Brigitte BRESART	Koen DEWINTER
Christophe DESLOOVERE	Serge DEMEUSE	Alain DEDEYNE/ Françoise BAYART *	Marc SPARMONT
Bruno KUYLEN	Louis DE PRINS	Manou DOUTREPONT	Jean-Raymond DEMPTINE
Greet MOERMAN	Frans DIRIX	Anne REUL	Piet FOULON
Henri PLESSERS	Koen DEWINTER	Greet MOERMAN	Ilse GALLIAERT
Anne REUL	Sonja BROUCKE	Patrick MUYLLE / Fabrice CLAVIE *	Paul HEYKANTS
Regine Van Ackere/ Bart TUYLS *	Chris VAN BEVER	Marie-France ANSIEAUX	Frank LINGIER
Veronique VANDELEENE/ Yves CROIX *	Bart VANNETELBOSCH	Rodolf ROELANT	Karin SCHAERLAEKENS
Ivo VERHAERT*	Philippe YERNA	Annie VANHOUTTE	Eric VAN DER SMISSEN

* à partir du 10/06/2010

7. ANNEXES

7.1. ANNEXE 1. L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN QUESTION

L'IFP est le centre de formation de l'industrie alimentaire, et plus particulièrement des commissions paritaires 118 (ouvriers) et 220 (employés). L'industrie alimentaire occupe près de 90.000 travailleurs qui transforment des matières premières provenant de l'agriculture et de la pêche en produits alimentaires destinés à l'homme et à l'animal. Le champ d'action de l'IFP comprend donc une grande diversité de sous-secteurs tels que les biscuiteries, les brasseries et les producteurs de boissons rafraîchissantes, le secteur des produits laitiers ou encore l'industrie de transformation de la viande. Les établissements horeca, de même que ceux de la petite ou grande distribution, ne font donc pas partie du champ d'activité de l'IFP.

Etant donné que l'industrie alimentaire représente des branches très diverses aux activités pour le moins hétérogènes, ce secteur est bien souvent dénué d'une identité claire et précise. L'importance du secteur est souvent sous-estimée dans l'industrie belge. Pourtant, l'industrie alimentaire est le deuxième employeur le plus important en Belgique. De plus, l'emploi y reste relativement stable, ce dont peu de secteurs industriels peuvent se prévaloir*.

Tableau a : les différentes branches de l'industrie alimentaire classées en fonction du taux d'emploi.

Branche	Emploi 2007
Pain, pâtisserie, biscottes et biscuits	29,60%
Abattoirs et viandes	15,80%
Cacao, chocolat, confiserie	9,30%
Transformation et conservation des fruits et légumes	8,60%
Produits laitiers	8,10%
Brasseries et malteries	6,20%
Eaux et boissons rafraîchissantes	4,60%
Aliments pour bétail	3,30%
Industrie céréalière, pâtes alimentaires	3,10%
Industrie sucrière	1,30%
Huiles et graisses animales et végétales	1,20%
Autres	9,00%
Total	100% (88.714)

Un point important requérant une attention particulière de l'IFP concerne la forte présence de PME dans le secteur alimentaire.

Tableau b : l'industrie alimentaire en fonction de la taille de l'entreprise en 2007.

Nombre de travailleurs par employeur	Nombre d'entreprises	% entreprises	Nombre de travailleurs	% travailleurs
< 10	4.392	76,62%	14.658	16,52%
10 - 49	1.018	17,76%	21.337	24,05%
50 - 99	140	2,44%	9.886	11,14%
100 en +	182	3,18%	42.834	48,28%
Total	5.732	100%	88.715	100,00%

* *Toutes les données chiffrées du présent chapitre ont été fournies par le Conseil Central de l'Economie (CCE), avec nos remerciements à M. J.-P. Tillieux. Il s'agit des données de l'année 2007. Des données plus récentes n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel.*

La proportion ouvriers/employés au sein du secteur correspond à environ deux tiers/un tiers. Il en va de même pour le rapport hommes/femmes.

Tableau c : les travailleurs de l'industrie alimentaire en fonction du statut et du sexe.

	Ouvrier	Employé	TOTAL	
Homme	43.546	12.710	56.256	63,41%
Femme	15.504	16.954	32.458	36,59%
Total	59.050	29.664	88.714	
	66,56%	33,44%		100%

L'industrie alimentaire procure du travail à près de 29.000 personnes peu qualifiées (jusqu'au niveau secondaire inférieur inclus). Ce chiffre représente 32 % des travailleurs du secteur. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que dans d'autres secteurs industriels.

Tableau d : répartition des travailleurs de l'industrie alimentaire (2007) selon le niveau d'études.

Niveau d'études	Nombre de travailleurs	Pourcentage
Enseignement primaire	10.427	11,8%
Enseignement secondaire inférieur	18.185	20,5%
Enseignement secondaire supérieur	40.061	45,2%
Enseignement supérieur de type court	11.614	13,1%
Enseignement supérieur de type long	3.242	3,7%
Enseignement de niveau universitaire	5.184	5,8%
Total	88.713	100,0%

Près des trois quarts des travailleurs de l'industrie alimentaire sont âgés de moins de 45 ans.

Tableau e : répartition des travailleurs de l'industrie alimentaire selon l'âge.

Age	Nombre de travailleurs	Pourcentage
< 30 ans	22.151	25,0%
30 - 44 ans	41.029	46,2%
≥ 45 ans	25.533	28,8%
Total	88.713	100,0%

7.2. ANNEXE 2 : LES FORMATIONS IFP SELON LA RÉGION

La répartition régionale des employeurs et de l'emploi en 2007 est reproduite schématiquement dans l'aperçu suivant:

	Nombre d'employeurs	%	Nombre de travailleurs	%	Emploi moyen
Flandre	3.771	65,8%	63.394	71,5%	16,8
Wallonie	1.595	27,8%	21.144	23,8%	13,3
Bruxelles	366	6,4%	4.176	4,7%	11,4
Total	5.732	100,0%	88.714	100,0%	15,5

Source : CCE, avec nos remerciements à M. J.-P. Tillieux

Annexe 2a : Flandre

Tableau f-Vl : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille de l'entreprise en Flandre

Tableau g-Vl : couverture employeurs en % du sous-secteur en Flandre

	2009	2009	2010	
			Portée (abs.)	Population
< 10 trav.	16,69%	11,2%	317	2.822
10-49 trav.	33,52%	35,1%	248	707
50-99 trav.	96,30%	100,00%	108	108
100 et + trav.	100,00%	100,00%	134	134
Total	25,09%	21,4%	807	3.771

Sous-secteur (selon code NACE)	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	28,5%	109	383
15.2 Poisson et produits à base de poisson	21,4%	6	28
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	58,6%	48	82
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	0%	0	16
15.5 Produits laitiers	39,4%	37	94
15.6 Amidon et produits amylacés	39,1%	18	46
15.7 Aliments pour animaux	36,8%	49	133
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	16,7%	483	2.894
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	53,7%	51	95
Total	21,4%	807	3.771
Total sans les boulangers	38,7%	502	1.298

Tableau h-Vl : répartition de la portée en % des travailleurs selon le statut en Flandre

Statut	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Ouvrier	19,0%	18,0%	7.533	41.844
Employé	19,4%	17,4%	3.743	21.550
Total	19,1%	17,8%	11.276	63.394

Tableau i-Vl : répartition en % des travailleurs touchés en fonction du genre en Flandre

Genre	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Femme	15,0%	12,0%	2.841	23.758
Homme	21,6%	21,3%	8.435	39.636
Total	19,1%	17,8%	11.276	63.394

Répartitions des participants en 2010 en Flandre selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur.

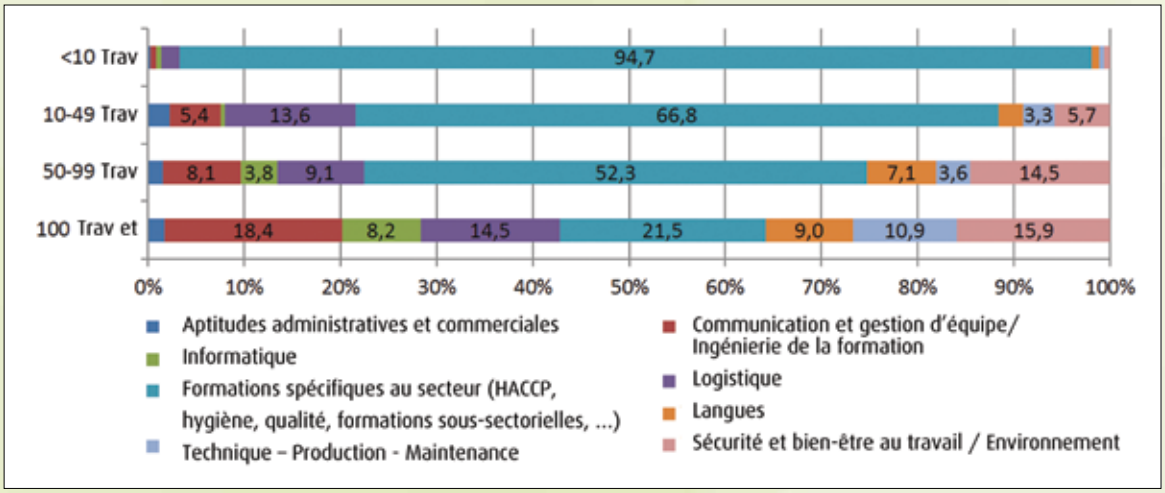

Annexe 2b : Wallonie

Tableau f-Wal : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille de l'entreprise en Wallonie

	2009	2010	2010	
			Couverture (abs.)	Population
< 10 trav.	11,0%	8,7%	111	1.279
10-49 trav.	23,7%	31,6%	80	253
50-99 trav.	100,0%	100,0%	24	24
100 et + trav.	100,0%	100,0%	39	39
Total	16,6%	15,9%	254	1.595

Tableau g-Wal : couverture employeurs en % du sous-secteur en Wallonie

Sous-secteur (selon code NACE)	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	17,4	22	126
15.2 Poisson et produits à base de poisson	30,8	4	13
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	57,1	16	28
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	25,0	1	4
15.5 Produits laitiers	22,8	13	57
15.6 Amidon et produits amylacés	50,0	4	8
15.7 Aliments pour animaux	9,1	2	22
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	12,9	166	1.283
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	48,1	26	54
Total	15,9	254	1.595
Total sans les boulangers	19,7	88	446

Tableau h-Wal : répartition de la portée en % des travailleurs selon le statut en Wallonie

Statut	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Ouvrier	13,1%	14,2%	2.078	14.673
Employé	12,2%	13,1%	845	6.471
Total	12,8%	13,8%	2.923	21.144

Tableau i-Wal : répartition en % des travailleurs touchés en fonction du genre en Wallonie

Genre	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Femme	8,0%	7,8%	551	7.070
Homme	15,2%	16,9%	2.372	14.074
Total	12,8%	13,8%	2.923	21.144

Répartitions des participants en 2010 en Wallonie selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur

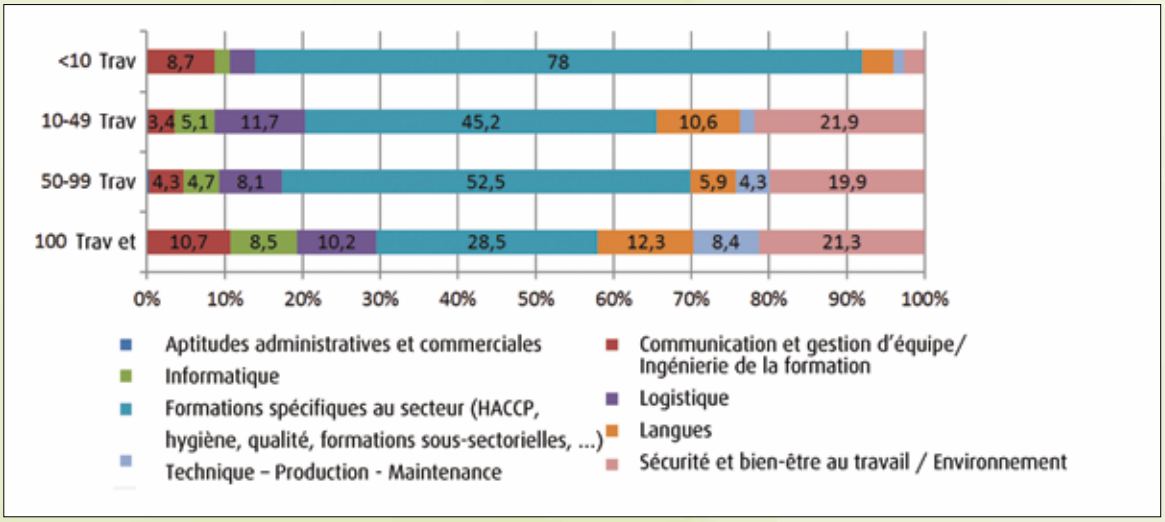

Annexe 2c : Bruxelles

Tableau f-Bru : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille de l'entreprise à Bruxelles

	2009	2010	2010	
			Couverture (abs.)	Population
< 10 trav.	1.0%	1,4%	4	291
10-49 trav.	17.2%	19,0%	11	58
50-99 trav.	75.0%	100.0%	8	8
100 et + trav	100,0%	100,0%	9	9
Total	7.7%	8,7%	32	366

Tableau g-Bru : couverture employeurs en % du sous-secteur à Bruxelles

Sous-secteur (selon code NACE)	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	12,0	3	25
15.2 Poisson et produits à base de poisson	0,0	0	0
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	0,0	0	5
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	0,0	0	0
15.5 Produits laitiers	18,2	2	11
15.6 Amidon et produits amylacés	100,0	2	2
15.7 Aliments pour animaux	0,0	0	0
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	5,9	19	320
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	100	3	3
Total	8,7	32	366
Total sans les boulangers	10,3	13	126

Tableau h-Bru : répartition de la portée en % des travailleurs selon le statut à Bruxelles

Statut	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Ouvrier	8,4%	19,1%	485	2.533
Employé	22,2%	27,5%	452	1.643
Total	13,9%	22,4%	937	4.176

Tableau i-Bru : répartition en % des travailleurs touchés en fonction du genre à Bruxelles

Genre	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Femme	13,3%	21,5%	350	1.630
Homme	14,2%	23,1%	587	2.546
Total	13,9%	22,4%	937	4.176

Répartitions des participants en 2010 à Bruxelles selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur

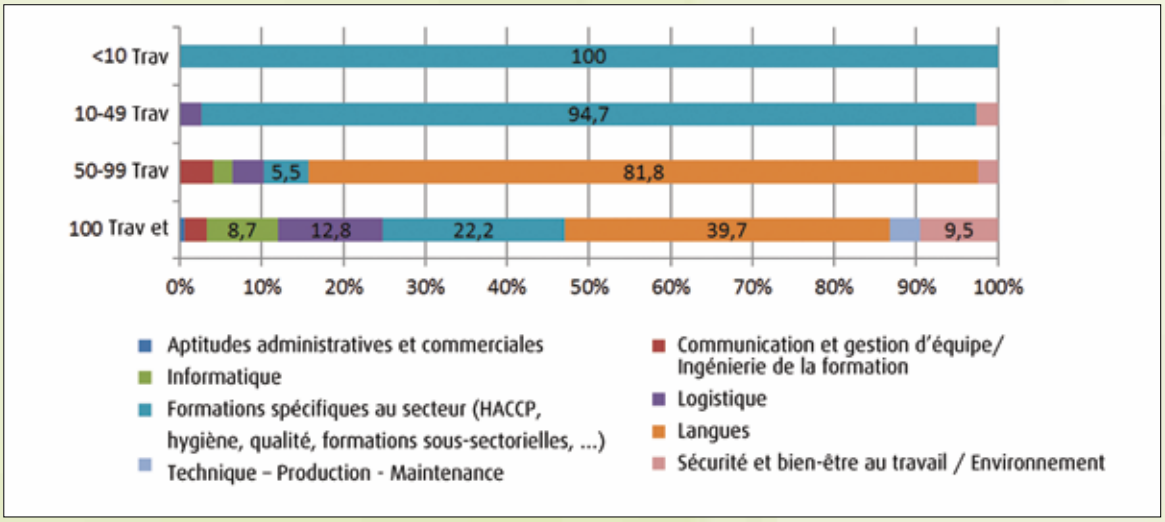

7.3. ANNEXE 3. TABLEAU CHIFFRÉ FONCTIONNEMENT IFP 2009 (SELON LA RECOMMANDATION DU C.N.T. N° 16)

Activités de formation		Travailleurs[2]	Demandeurs d'emploi[1]	Formation en alternance	Elèves de l'enseignement secondaire de plein exercice	Nombre total de travailleurs de la commission paritaire
Nombre de personnes formées	professions critiques[1] autres	15.136	1021[3]	120		88.714
Genre	nombre de femmes	24,7%				32.458
Niveau d'études	< ESS[5]	24,7%		120		
	ESS	47,0%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
	> ESS	28,3%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
Nationalité	belge					
	Européenne					
	autres					
Age	< 30 ans	17,5%		120		
	30 à 44 ans	48,5%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
	45 ans et >	34,0%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
Nombre d'heures de formation		188.332		1 ou 2 année(s) scolaire(s)		0,49%[4]

1: Les chiffres relatifs à l'emploi dans les fonctions critiques ou les autres fonctions n'existent pas au niveau sectoriel. Les demandeurs d'emploi ont donc été répertoriés dans les fonctions critiques.

2: Données sur les individus. Le nombre de participants est supérieur étant donné que certains travailleurs ont suivi plus d'une formation ou d'un module de formation.

3: 1.054 demandeurs d'emploi dans toute la Belgique, dont 139 dans la Région flamande.

4: Chiffres 2009 basés sur le bilan social.

5 Enseignement Secondaire Supérieur (ESS)

7.4. ANNEXE 4. L'IFP ET LES ACCORDS SECTORIELS EN MATIÈRE DE FORMATION.

Les partenaires sociaux du secteur alimentaire ont conclu les accords généraux suivants concernant la formation de leurs ouvriers et employés pendant la période 2009-2010 :

L'employeur est tenu d'organiser un volume de formations professionnelles pour les ouvriers et les employés équivalant sur une base annuelle à 1,00% du volume total du temps de travail presté de l'ensemble des ouvriers et employés de l'entreprise en 2009 et de 1,10% en 2010.

Pour les groupes à risque, il a été spécifiquement convenu :

L'IFP affectera 0,20% des salaires bruts à la formation des travailleurs, demandeurs d'emploi ou apprentis industriels. Trois quarts, à savoir 0,15%, des salaires bruts, seront consacrés par le secteur aux groupes à risque.

Sont considérés comme groupes à risque :

- Les chômeurs en général et les chômeurs de moins de 30 ans en particulier
- Les travailleurs peu qualifiés
- Les travailleurs de plus de 50 ans
- Les travailleurs menacés par une restructuration, un licenciement collectif ou une fermeture de l'entreprise qui les occupe
- Les travailleurs licenciés
- Les handicapés
- Les allochtones
- Les élèves sous régime d'apprentissage industriel

Etalé sur deux ans, le nombre d'élèves sous régime d'apprentissage industriel s'élèvera à au moins 200. Le nombre de demandeurs d'emploi et d'actifs issus de groupes à risque et bénéficiant d'une formation IFP sera égal à minimum 3.000 sur une base annuelle.

En 2010, le secteur a presque affecté 0,20% de la masse salariale à des initiatives de formation pour groupes à risque.

Le nombre d'élèves sous régime d'apprentissage industriel s'élevait en 2010 à exactement 120. Le nombre de demandeurs d'emploi formés par l'IFP en collaboration avec ses partenaires se monte à 2.433. Le nombre de travailleurs peu qualifiés et/ou âgés formés par l'IFP en collaboration avec ses partenaires était de 5.545. Toutes catégories confondues (apprentis, demandeurs d'emploi, travailleurs peu qualifiés et/ou âgés), on obtient donc un total de minimum 8.098 personnes pour l'année 2010.

Ce total ne prend pas en compte les chiffres relatifs aux allochtones. Bien que l'expérience nous montre que la quote-part des allochtones dans les projets de formation IFP soit substantielle, aucune donnée exacte n'est disponible en la matière.

30
30
2580359
JUNGHEINRICH

IFP

Initiatives de Formation Professionnelle

de l'industrie alimentaire

Rue de Birmingham 225 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 52 88 950 - Fax : 02 52 88 955
E-mail : info@ipv-ifp.be - www.ipv-ifp.be

www.ipv-ifp.be